



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du samedi 18 avril 2026

DELIBERATION N° DE_2026_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit avril deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDEY Isabelle, SANS Didier, PERES Geneviève

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDEY Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - LERCOUL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
--	----------	----------	----------	----------	----------------	----------------

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de réception de l'AR: 07/05/2026
009-210901625-DE_2026_017-DE
A G E D I

	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement		
Résultats reportés	0,00	168 909,52	3 947,69	0,00	3 947,69	168 909,52
Opérations exercice	98 092,53	136 689,98	6 530,70	5 425,64	104 623,23	142 115,62
Total	98 092,53	305 599,50	10 478,39	5 425,64	108 570,92	311 025,14
Résultat de clôture		207 506,97	5 052,75			202 454,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	207 506,97	5 052,75	0,00	0,00	202 454,22
Résultat définitif		207 506,97	5 052,75			202 454,22

François LAFON, MAIRE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par François LAFON, MAIRE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à François LAFON, MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,
François LAFON

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOU

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
009-210901625-DE_2026_017-DE
A G E D I